

Compte rendu du conseil scientifique du 12 Décembre 1991

Les décisions

- 1- Approbation du Compte Rendu du 7 Novembre 1991
- 2- Désignation de 2 représentants du Conseil Scientifique au conseil scientifique de l'IUFM
- 3- Désignation d'1 représentant du conseil scientifique à la commission "vie de l'étudiant"
- 4- Modalités de recouvrement de la TVA sur les communications téléphoniques
- 5- Création de 6 nouveaux groupes de formation doctorale
- 6- Classement des demandes de subvention FIBM.

1- Le compte rendu du Conseil Scientifique du 7 novembre 1991 est adopté à l'unanimité.

2- Désignation de 2 représentants au Conseil Scientifique de l'IUFM.

MM. Martinache et Morel sont désignés à l'unanimité.

3- Désignation d'un représentant du collège "étudiant" à la commission "vie de l'étudiant".

M. Defaux est désigné à l'unanimité.

4- Modalités de recouvrement de la TVA sur les communications téléphoniques des laboratoires de recherche

Actuellement le montant TTC des communications téléphoniques est réglé par les services généraux puis refacturé aux laboratoires. Il n'est donc pas possible de récupérer la TVA de 18,6 %. France-Télécom propose à l'université de récupérer la TVA pour ses laboratoires, s'ils sont clairement identifiés et déclarés "recherche", ce que permettra le nouveau standard.

La procédure proposée est la suivante : connaissant en fin d'année le montant des communications à payer par laboratoire, on immobilise, sur les crédits ministériels (R1), la somme correspondant aux communications de l'année précédente. Sur cette base France-Télécom fait apparaître la TVA sur les factures, ce qui permet de ne facturer au laboratoire que le montant hors taxe. En cas de dépassement ou d'économie, un réajustement sera effectué le 1er février de l'année suivante.

Cette procédure est adoptée à l'unanimité.

5- Nouveaux groupes de formation doctorale

L'objectif de l'université est d'augmenter fortement le nombre de thèses soutenues à Valenciennes, même si dans certaines disciplines il n'existe pas de DEA.

Etant donné qu'il est possible de constituer un groupe de formation doctorale à partir de 5 à 6 enseignants, (professeurs ou maître de conférences habilités à diriger des recherches, même extérieurs à l'établissement, en France ou à l'étranger), il est proposé au conseil la création de 6 nouveaux groupes de formation doctorale :

- "littérature, langues et civilisations des pays germaniques", responsable proposé Jérôme Vaillant.
- "sciences juridiques", responsable proposé Michel Défossez
- "lettres", responsable proposé Jean-Pierre Giusto (avec l'appui des germanistes et anglicistes)
- "sciences techniques et art de la communication", responsable proposé Michel Martinache
- "science de l'éducation", responsable proposé Martine Ben Abdallah.
- "génie des matériaux", responsable proposé Bernard Thierry.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6- Classement des dossiers FIBM

Les demandes de subventions du fonds d'industrialisation du bassin minier (FIBM), présentées par l'UVHC, ont été classées de la façon suivante :

- Equipements au titre de la formation (priorité pour les nouvelles formations).

- 1- ISTV (IUP)-matériel informatique et électronique de TP et projets : 1.045.000F
- 2- ISIV - atelier de maintenance en techniques vibratoires et hydraulique industrielle:482.500 F
- 3- ISTV - (licence de sciences physiques) : 1.405.000F
- 4- ISTV - (école d'ingénieur en génie informatique) : 1.400.000F
- 5- IUT - (GEII): atelier GEII : 780.000F
- 6- ISIV - atelier de techniques productives : 444.500F
- 7- IUT - (Formation continue): 800.000F.

- Equipements au titre de la recherche :

- 1-LAM IH-crédation d'une plate forme de conception et d'évaluation des postes de surveillance,diagnostic ou pilotage dans le domaine des transports : 700.000F.
- 2- Centre informatique : ressources informatiques communes pour la recherche : 650.000F.
- 3- LAM IH-compléments d'équipements de la catapulte - transports guidés : 900.000F.
- 4- LAM IH-mise en oeuvre d'une plate-forme motorisée pour l'étude du confort et de la sécurité des passagers : 300.000F.
- 5- LAM IH-modélisation en grande déformation pour les chocs : 350.000F.
- 6- LOAE /IEMN-développement de dispositifs opto électroniques : 750.000F.

- 7- LAIH - conception ergonomique et évaluation biomécanique de l'homme effectuant une tâche de télé-poursuite : 332.000F.
 8- LIR2F - Création d'un poste de traitement d'images en couleur : 231.270F.

Seront présentées séparément deux autres demandes "FIBM" :

- l'équipement de la Maison de l'étudiant : 220.000F.
 (Cette maison de 1050 m2 sera érigée sur l'emplacement occupé actuellement par les garages. Les autres financements prévus : 300.000F DATAR; 300.000F minimum par sociétés privées qui offriront des services aux usagers : restaurant, librairie-papeterie, agence de voyage ; environ 180.000F dans le cadre du programme université 2000)
- le développement des ateliers de transfert de technologie VALUVAL :
 - . ADEMIR 310.000F
 - . atelier de maintenance productive 250.000F

Le conseil accepte à l'unanimité que l'on présente ces 2 demandes "FIBM".

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Pasqualini, Dieulin, Delbecq.

Collège A : MM. Bricout, Bruneel, Diers, Florent, Gaudier, Giusto, Le Ray, Millot, Ravalard, Vaillant.

Collège B : MM. Gantsou, Labraga, Petit, Roger, Rouzé.

Collège E : MM. Danjou, Krauss.

Collège F : M. Bury

Usagers : M. Defaux

Membres de droit : M. Psonka

Ont donné pouvoir : M. GEORGES-FRANCOIS (SODINOR) à M. Pasqualini, M. Castelain à M. Bruneel, M. Oudin à M. Ravalard, M. Soubeyran à M. Giusto, MM Lefebvre et Ourak à M. Roger, M. Moraux à M. Defaux.

Invités : MM. Fréville, Angué, Houriez, Défossez, Lepoutre, Tahon.

Excusés : M. Chevalier (Syndicat Intercommunal), M. GEORGES-FRANCOIS (SODINOR).